

Les coopérations bilatérales en matière familiale

DROITS D'INSCRIPTION

Tarifs :

Professionnels, avocats, notaires, magistrats = 90 euros
Avocats de moins de 2 ans = 50 euros
Etudiants extérieurs, étudiants AMU, personnalités invitées : gratuit
le paiement se fait par carte bancaire

Inscriptions :

Les inscriptions se feront sur le site : Azur Colloque.

Liens en français :

- Inscrire : <https://amu.azur-colloque.fr/inscription/fr/311/inscription>
- Informations sur le colloque : <https://amu.azur-colloque.fr/inscription/fr/311>

Liens en anglais :

- Inscrire : <https://amu.azur-colloque.fr/inscription/en/311/inscription>
- Informations sur le colloque : <https://amu.azur-colloque.fr/inscription/en/311>

Renseignements :

Faculté de Droit de Science Politique
Laboratoire de Droit Privé et de Sciences Criminelles UR 4690
Madame Monette Lasco
Tél : 04 13 94 99 16 - mail : monette.lasco@univ-amu.fr

Regards croisés France-Maghreb

Responsabilité scientifique :
Isabelle Barrière Brousse et Emmanuelle Bonifay (LDPSC)

27 septembre 2024
Amphi Peiresc

Validation 6 heures
au titre de la formation continue
pour les avocats par l'EDASE

9h00 Allocution de M. le doyen Jean-Baptiste Perrier

9h15 **Présentation des conventions judiciaires bilatérales en matière familiale (France-Algérie, -Maroc, -Tunisie)**
Vincent Egéa, *professeur à l'Université d'Aix-Marseille, directeur du LDPSC*

9h40 **La reconnaissance des divorces et de leurs suites patrimoniales**

Présidence : **Françoise Monéger**, *professeur honoraire, ancien conseiller SE à la Cour de cassation*

Table ronde
La pratique des conventions judiciaires bilatérales en matière de divorce

- dans les pays du Maghreb
 - Algérie : Nahas Mahieddin, *professeur honoraire à la faculté de droit d'Oran*
 - Maroc : Fatna Sarehane, *professeur émérite à la faculté de droit de Casablanca*
 - Tunisie : Najet Brahmi, *professeur à la faculté de droit et des sciences politiques de Tunis*
- en France
 - Isabelle Barrière Brousse, *professeur à la faculté de droit d'Aix-Marseille, LDPSC*

11h05 Discussion avec la salle

11h15 Pause café

11h45 **Les problématiques patrimoniales**

Ingénierie contractuelle et solutions législatives : interactions et complémentarité en matière de divorce par consentement mutuel

Me Taoufik Azzouzi, *notaire à Rabat, Président du Conseil régional des notaires de Rabat*

La liquidation après divorce du régime matrimonial d'époux franco-maghrébins

Me Jean-Christophe Rega, *notaire à Belcodène, spécialiste certifié en Droit international privé, Président de la deuxième Commission du 115^{ème} Congrès des Notaires de France (« L'international »)*

Les prestations alimentaires après-divorce

Me Shérérazade Benguerrouche, *avocat au barreau d'Aix-en-Provence*

12h45 Pause déjeuner

14h00 **Les conflits d'autorité parentale et les enlèvements internationaux d'enfants**

Présidence : **Caroline Siffrein-Blanc**, *professeur à la faculté de droit d'Aix-Marseille, LDPSC*

Autorité parentale, droits de l'enfant et divergences culturelles

Ania Merimeche, *doctorante au LDPSC*

14h20 **Table ronde**
L'état des coopérations bilatérales

- dans les pays du Maghreb
 - Algérie : Nahas Mahieddin (*La convention franco-algérienne de 1988*)
 - Maroc : Pr Fatna Sarehane (*La convention franco-marocaine de 1981*)
 - Tunisie : Pr Najet Brahmi (*La convention franco-tunisienne de 1982*)
- en France
 - Pierre Beaudoin, *adjoint à la cheffe du Département de l'entraide, du droit international privé et européen (DACs)*
 - et Valérie Tavernier, *avocat général à la CA d'Aix-en-Provence*

16h00 **L'avenir des coopérations bilatérales en matière familiale**

Filali Osman, *professeur à l'Université de Franche-Comté, chercheur au CRJFC (Université de Besançon), Associé au centre de droit des affaires et du commerce international (Université de Montréal)*

16h25 Discussion avec la salle

17h00 Fin des travaux